

Département des ARDENNES Arrondissement de VOULZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2012/12 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/12</i>	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 79

Votants : 88

(Dont pouvoirs : 9)

POUR : 83

CONTRE : 05

ABSTENTION : 00

L'an deux mille douze, le vingt trois février, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 13/02/2012

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Ghislaine GATE ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Annick MAS-PONSARDIN ; Pascale MELIN ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Jean-Pol ARNOULT ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Roger DERUE ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; René FRANCAERT ; Christophe GIOT ; Joël GOBERT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOUT ; Bertrand HAULIN ; Philippe HENRY ; Hervé LAHOTTE ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Jean-Pierre LELARGE ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Pascal MARBAQUE ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; André POULAIN ; Damien RENARD ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Bruno VALET ; Damien ZANDER

Représentés : Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. ANCELME ; Madame Chantal GIOT donne pouvoir de vote à M. JC ETIENNE ; Madame Mireille TOUZELET donne pouvoir de vote à M. G. DEGLAIRE ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. LAHOTTE ; Monsieur Eric LETINOIS donne pouvoir de vote à M. SIGNORET ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER-CLEMENT ; Monsieur Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. MATHIAS ; Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à M. D. GUERIN ; Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Mme RAULIN.

OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, notamment son article 4.5 « Construction, gestion et animation d'actions, d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » ;

«Vu la délibération n°10/043 du Conseil de Communauté du 16 juin 2010 validant le schéma technique de la futur piscine intercommunale et demandant le lancement de l'appel d'offres à maitrise d'ouvrage pour la construction ;

Vu la délibération n°10/58 du Conseil de Communauté du 29 juin 2010 approuvant le règlement de consultation du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale ;

Vu la délibération n°10/42 du Bureau du 23 décembre 2010 attribuant le marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale au cabinet H2O ;

Vu le concept final remis par le cabinet H2O en avril 2011 ;

Vu la délibération n°2011/85 en date du 11 juillet 2011 validant les éléments de programmation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté AUTORISE le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de construction d'une piscine intercommunale dans les conditions suivantes :

Modalités principales:

- Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse + en vue de la construction de l'équipement aquatique communautaire,
- Concours restreints à 3 candidats autorisés au terme de la phase de candidature à remettre leur offre,
- Attribution d'une prime aux candidats autorisés à concourir: 28 000 € HT
- Estimation prévisionnelle des travaux : 5 590 000 € HT (valeur septembre 2011)
- Programme des travaux validé par délibération du conseil du 11 juillet 2011
- Date prévisionnelle de démarrage des prestations - juin 2012
- Date prévisionnelle de démarrage des travaux - juin 2013

Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

